



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 11 MAI 2026

Nombre de conseillers : 30 L'an deux mil vingt-six, le 11 mai, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 au Foyer rural à Ternay, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.
- Présent(e)s : 24
- Pouvoirs : 4
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : 1
Secrétaire : Mme Nathalie PANSIOT

Présent(e)s : Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Evelyne GAUTHIER (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christian GAMET, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marenes), Arnaud DELEU, Mathieu DUSSERT-BRESSON, Alexis GAILLARDIN, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Patrice LAVERLOCHERE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Xavier POCHON (Ternay)

Pouvoirs : Mme Lauredana JACQUET (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Evelyne GAUTHIER (Chaponnay)
M. Pascal CREPIEUX (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)
M. Laurent BICARD (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Alexandre DESCOLLONGES (Marenes)
Mme Blandine BOST (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Noémie PROST-PICAZO (St Symphorien d'Ozon)

Excusé : M. Mattia SCOTTI (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s : Mme Geneviève GLEYNAT (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-79-5.3.6 11/05/2026	Désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
-------------------------------	---

Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué aux finances, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des impôts ;
Vu l'arrêté préfectoral n°69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
Vu les bureaux communautaires des 20 et 27 avril 2026 ;

Considérant qu'aux termes des articles 1650 et 1650A du code général des impôts, il est institué une commission intercommunale des impôts directs composée du Président ou du Vice-Président délégué et de 10 commissaires (10 titulaires et 10 suppléants) ;

Considérant qu'à cet effet il est nécessaire de proposer à la Direction Régionale des Finances Publiques une liste comportant vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants ;

Considérant que le choix des commissaires doit être effectué de manière à ce que soient équitablement représentées les personnes assujetties à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur la résidence secondaire et à la cotisation foncière des entreprises ;

Considérant que pour être nommé commissaire, il est nécessaire :

- d'être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ;
- d'être âgé de 18 ans révolus ;
- de jouir de ses droits civils ;
- d'être inscrit aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres ;
- d'être familiarisé avec les circonstances locales ;
- de posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **PROPOSE** une liste de 40 contribuables remplissant les conditions sus-indiquées ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la CCPO à communiquer ladite liste à la Direction régionale des Finances publiques.

Télétransmise en Préfecture le **18 MAI 2026**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **18 MAI 2026**

Pour extrait conforme au registre,
Mireille BONNEFOY
Présidente

